

14ème législature

Question N° : 101603	De M. Éric Ciotti (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Environnement, énergie et mer		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > animaux	Tête d'analyse > loups	Analyse > prolifération. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 27/12/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la gestion de la régulation de la population de loups. La situation est de plus en plus difficile pour les éleveurs qui sont confrontés aux attaques de loups. En 2015, 1 100 éleveurs ont été concernés par des attaques indemnisées. Or l'arrêté ministériel du 5 juillet 2016 autorise la destruction d'une population maximale de trente-six spécimens de loups, soit environ 10 % de la population estimée. Ce seuil trop faible permet l'augmentation de la population et les difficultés qui en découlent. Face à l'accroissement du nombre d'attaques, il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de remédier à cette situation.